



Nouméa, le 04 octobre 2011

PROVINCE N° 37531	DATE 05 OCT. 2011							
Remplacement	Dir.	Dir. jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	<i>do 10/11 - DAGC - PH</i>							

DENV
Service de la Prévention de la Pollution
et des Risques
19, avenue FOCH – Centre ville
98800 NOUMEA CEDEX

A l'attention de M. Patrice HERVOUET

Objet : Transmission fiche d'incident

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joints :

Désignation du document	Observations
<ul style="list-style-type: none"> 1 Courrier du 03 octobre 2011 avec une fiche d'incident N° D-03-2011 (format papier) envoyés par mail le 04 octobre 2011 	Pour attribution

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Date de réception :

Nom :

Signature et Cachet :



Nouméa, le 3 octobre 2011

**Direction de l'Environnement de la
Province Sud.**
Service de la Prévention de la Pollution
et des Risques
19, Avenue FOCH
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex

A l'attention de

Objet : Fiche d'incident N° D-03-2011

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint la fiche incident N° D-03-2011 (format papier) ayant préalablement fait l'objet d'une transmission par mail en date du 4 octobre 2011.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Responsable d'Exploitation

Copie : (SIGN)



Rapport d'incident N° D-03-2011
En date du 19/09/2011

Nature :

Départ d'incendie dans le dock de transfert des déchets

Actions :

- L'agent de guidage en place à alerté le responsable.
- La zone concernée à été isolée
- Les déchets concernés ont été régalez à l'intérieur du dock pour arrosage.
- Arrosage par moyens internes (RIA) et retournement des déchets mouillés (tractopelle)
- Isolement du tas de déchets concerné
- Mise en place d'une surveillance nocturne et diurne pendant 12heures
- Mélange et transfert des déchets avec d'autres déchets, le lendemain vers Gadji.

Causes et circonstances de l'incident :

Le lundi 19 septembre 2011, vers 12h10, il a été constaté et rapidement signalé un départ d'incendie dans le dock de transfert des déchets du CTTV Ducos. L'agent de guidage ayant donné l'alerte rapidement à son responsable, ce dernier à pu faire intervenir un engin ainsi que mettre en œuvre les moyens de lutte incendie adéquats (RIA). L'équipe constituée d'un engin, de son chauffeur et d'un agent de guidage, a pu veir à bout de l'incendie en 20 à 30 minutes.

Les déchets ont été isolés dans le coin de la partie droite du dock de transfert, ou l'équipe à pu intervenir à l'écart des clients présents au même moment dans le dock. Les Clients entrés sur site se sont vu temporairement interdire l'accès dans le dock, le temps de l'intervention.

La tractopelle a pu régaler les déchets en feu, pendant qu'un agent les arrosaient à l'aide d'un tuyau de Réseau Incendie Armé (RIA).

Toutefois, le responsable en place au moment des fait n'en a pas averti sa hierarchie, d'où un retard de communication auprès des autorités.

Le tas de déchets ayant pris feu ne contenait pas de déchets non conformes. L'origine de ce départ de feu reste inconnue. Etant donné l'affluence dans le dock un lundi midi (arrivée de laplupart des collectes d'ordures ménagères), aucun de nos agent n'a pu voir qui ou quelle était la cause de cet incident.

Il peut s'agir d'un incendie due au non respect des consignes d'interdiction de fumer dans le dock, ou d'un acte volontaire de malveillance.

Solutions envisagées pour éviter le renouvellement de l'incident

- Sensibilisation des personnels à la sureillance des opérations se déroulant au dock.
- Rappel aux usagers sur le terrain
- Etude de modification du système de vidéo surveillance situé à l'intérieur du dock, jugé inadapté.
- Rappel au responsable sur le plan d'intervention incendie existant.
- La CSP se réserve le droit d'entammer des poursuites judiciaires.



Impact éventuel sur l'environnement :

- La rapidité de l'intervention à permis de limiter la propagation de l'incendie tout en maintenant de bonne conditions de sécurité vis à vis des clients. Les fumées dégagées ont eu un impact visuel. Aucun impact environnemental n'est à signaler.